



SOMMAIRE

	Pages
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (<i>fin</i>) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.....	2217
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	2219
Clôture de la session	2219

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*fin*) :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Depuis plusieurs semaines, l'Assemblée générale s'est efforcée, sans succès, de sortir de l'impasse au sujet de l'élection du dernier membre non permanent du Conseil de sécurité. Afin de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes en vertu de la Charte, et conformément aux règles de procédure existantes, l'Assemblée a procédé à un nombre sans précédent de tours de scrutin — 154 entre le 26 octobre 1979 et le 4 janvier 1980 — qui se sont tous révélés infructueux.

2. Comme chacun le sait, à côté de la procédure du scrutin, une série de consultations ont eu lieu et des discussions ont été menées dans le cadre de l'Assemblée afin de chercher à sortir de l'impasse. En tant que Président de l'Assemblée, j'y ai pris une part active. J'ai utilisé les services de la présidence pour m'entretenir constamment avec la plus large représentation possible au sein de cet organe majeur. Plus précisément, j'ai eu des consultations continues — je pourrais même dire persistantes — avec les parties principalement intéressées, à savoir les délégations colombienne et cubaine.

3. Je n'ai cessé de faire ressortir ici la nécessité, pour cette assemblée, de s'acquitter de ses responsabilités en élisant le quizième membre du Conseil de sécurité afin que le Conseil soit constitué comme il se doit. J'ai lancé des appels aux candidats eux-mêmes, afin qu'ils fassent preuve de compréhension, de coopération et d'un esprit d'accommodement en vue de permettre à l'Assemblée de sortir de l'impasse.

4. A côté de ces appels, j'ai fait de nouveaux efforts auprès des deux délégations pour les convaincre de la nécessité urgente de trouver une solution. De nombreuses autres délégations ont accompli de semblables efforts. Par l'intermédiaire de mes consultations avec les présidents des groupes régionaux et avec diverses délégations, je n'ai cessé de souligner la nécessité absolue de trouver un moyen de sortir de l'impasse. A cet égard, un certain nombre d'options ont été énoncées et étudiées. J'ai constamment rappelé à ceux que je consultais qu'en tant que président, j'avais pour premier intérêt — et je continue d'avoir pour premier intérêt — que l'Assemblée s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités. Nombre de membres de cette assemblée ont eux aussi joué un rôle actif et constructif pour aider l'Assemblée à sortir de l'impasse.

5. Grâce à tous ces appels collectifs ainsi qu'à un esprit positif de coopération et à la conscience des intérêts supérieurs qui sont ceux de cette assemblée ainsi que ceux de l'Organisation dans son ensemble, dont ont fait preuve les Gouvernements de Cuba et de la Colombie, je suis heureux de pouvoir informer l'Assemblée aujourd'hui que nous sommes sur le point de sortir de l'impasse.

6. Hier, à midi, le Ministre des affaires étrangères de Cuba m'a informé de la décision de son gouvernement de se retirer de cette élection. Je suis heureux d'annoncer que, ce matin, le Président du groupe des Etats d'Amérique latine m'a officiellement informé que le groupe avait, ce matin même, officiellement appuyé la candidature du Mexique, à la suite de la décision des Gouvernements de Cuba et de la Colombie de se retirer. Il ne reste donc plus qu'un candidat en lice pour occuper le dernier siège non permanent au Conseil de sécurité, à savoir le Mexique.

7. Il est inutile de dire que je suis extrêmement soulagé et satisfait de ce développement. Je suis certain de traduire le sentiment général de cette assemblée en adressant nos plus sincères remerciements aux Gouvernements de la Colombie et de Cuba pour l'importante décision qu'ils ont prise en retirant leurs candidatures respectives, permettant ainsi à l'Assemblée de poursuivre le scrutin sur le nom d'un seul candidat. J'ai la ferme conviction que cette décision représente une importante contribution au travail de notre organisation.

8. Je tiens aussi à présenter personnellement les remerciements et l'expression de ma gratitude au Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Isidoro Malmierca Peoli, au Vice-Ministre, M. Viera, et à l'ambassadeur, M. Raúl Roa-Kourí, de même qu'à l'ambassadeur Indalecio Liévano, de la Colombie, pour la courtoisie, la

coopération et l'assistance qu'il m'ont constamment prêtées au cours des jours et des semaines difficiles que nous avons vécus. Je voudrais aussi dire combien je suis heureux et satisfait de la dignité avec laquelle cette assemblée a su traiter cette question importante et délicate.

9. L'Assemblée va, par conséquent, procéder maintenant à l'élection du dernier membre non permanent du Conseil de sécurité pour une période prenant fin le 31 décembre 1981, ce membre devant appartenir au groupe des Etats d'Amérique latine. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Nikulin (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je me propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 12 h 5; elle est reprise à 12 h 10.

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	144
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	144
<i>Abstentions :</i>	8
<i>Nombre de votants :</i>	136
<i>Majorité requise :</i>	91
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Mexique.....	133
Cuba.....	3

A la suite de ce scrutin et de celui qui s'est tenu à la 47^e séance, le Mexique, le Niger, les Philippines, la République démocratique allemande et la Tunisie sont élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour une période prenant fin le 31 décembre 1981 (voir décision 34/328).

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à féliciter le Mexique et les autres pays qui ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 1980. Je remercie aussi les scrutateurs pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

13. Je donne la parole au représentant du Mexique.

14. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous remercions cet organe souverain et démocratique de l'Organisation des Nations Unies qu'est l'Assemblée générale pour avoir élu le Mexique membre non permanent du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à partir du premier jour de cette décennie.

15. Nous sommes heureux que la candidature du Mexique ait été proposée à l'unanimité par les Etats membres du groupe des Etats d'Amérique latine, à qui devait revenir le siège vacant, et nous sommes heureux aussi d'avoir reçu un si large appui de la communauté des nations. Le Gouvernement du Mexique a tenu à répondre à l'appel que lui ont adressé les pays de notre région et il accepte la décision prise par cette assemblée dans le désir de contribuer à la solution d'une crise institutionnelle, face à laquelle se sont trouvées les Nations Unies vers la fin de l'année dernière et qui empêchait le Conseil de sécurité d'être constitué selon les termes que prescrit la Charte.

16. Notre fraternelle reconnaissance va aux deux pays — la Colombie et Cuba — qui, en retirant leur candidature, ont permis de résoudre le problème. Tous deux ont ainsi fait preuve de solidarité à l'égard des principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies est fondée. Tous deux avaient d'incontestables titres à faire partie du Conseil de sécurité, titres qu'ils défendirent dignement tout au long d'une bataille véritablement démocratique.

17. Personne n'ignore que, pendant tout ce processus qui a pris fin aujourd'hui, le Mexique a fermement appuyé les aspirations de Cuba, non seulement parce que la candidature de ce pays avait été la première à être présentée, mais aussi pour contribuer à offrir une certaine réparation à cette nation qui, depuis sa révolution de 1959, s'est vu barrer le chemin vers un développement normal de ses relations internationales. Alors que ce processus se déroulait, diverses allégations ont été formulées à l'encontre du groupe des Etats d'Amérique latine, les unes s'expliquant par une impatience bien compréhensible, les autres par une certaine méconnaissance des réalités politiques dans notre région. L'Amérique latine est la région qui, de tous les secteurs du tiers monde, suit la trajectoire indépendante la plus ardue. Les limitations que nous imposent la géographie et l'histoire nous contraignent à vivre ensemble dans la diversité, et ce tout en poursuivant un dessein d'unité fondamentale: Il faut donc essayer de comprendre et de respecter cela plutôt que de le décrier.

18. Fort heureusement, l'épisode que nous venons de vivre a trouvé sa conclusion dans une convergence des volontés latino-américaines. Le Mexique est conscient de la responsabilité que cela implique pour lui et il tient à dire devant cette assemblée générale que, en s'acquittant de la tâche qui vient de lui être confiée au sein du Conseil de sécurité, il restera ferme dans la défense des principes qui ont constamment inspiré sa politique étrangère : amitié envers tous les peuples, solidarité avec les luttes pour l'indépendance, strict respect des principes de l'autodétermination et de la non-intervention, recherche de solutions pacifiques aux différends, réalisation du désarmement universel et de la sécurité collective, ainsi que mise en œuvre prompte et efficace des principes et des normes sur lesquels doit se fonder le nouvel ordre économique international.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR*Clôture de la session***Minute de silence consacrée à la prière
ou à la méditation**

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) :
J'invite les représentants à observer, debout, une minute
de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentant, debout, observent le silence.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je
déclare close la trente-quatrième session de l'Assemblée
générale.

La séance est levée à 12 h 20.